



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 mars 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Christine
MARTIN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe
BERTHIER
Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE

Accès aux marchés de Télécommunications et de Cyber-sécurité de la centrale d'achats RESAH - Adhésion au groupement de commandes entre Dijon Métropole, ses établissements publics à l'échelle locale et métropolitaine, la Ville de Dijon ainsi que les autres communes de la métropole

Le groupement d'intérêt public réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH) a créé une centrale d'achat, au sens des dispositions de l'article L. 2113-2 du Code de la commande publique, ayant pour mission de passer des marchés, et de conclure des accords-cadres de travaux, fournitures ou services et d'acquérir des fournitures ou services destinés à ses membres.

En tant que Métropole constituée, DIJON Métropole a adhéré au GIP RESAH ce qui lui permet d'entrer dans les instances de gouvernance et de participer aux choix d'évolution de la structure.

La centrale d'achats RESAH dispose d'une offre particulièrement pertinente en matière de télécommunications et de cyber-sécurité.

Néanmoins, cette offre spécifique n'est pas directement accessible aux Communes de moins de 20 000 habitants. Pour y prétendre, ces dernières n'ont d'autre choix que celui d'être portées par un groupement de commandes dont le coordonnateur doit être une Collectivité d'envergure suffisante, elle-même adhérente de la Centrale d'Achats.

En conséquence, DIJON métropole a décidé de constituer un groupement de commandes ad hoc.

Le fonctionnement du groupement de commandes sera régi par une convention dont le projet est joint au présent rapport. DIJON métropole assurera le rôle de coordonnateur du groupement et prendra à sa charge les frais occasionnés.

Chaque membre du groupement utilisera et exécutera directement le marché, selon ses propres besoins.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'adhérer** au groupement de commandes en vue d'accéder à l'offre du RESAH pour les marchés de services de télécommunications et de cyber-sécurité,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou, par délégation, le Maire Adjoint concerné, à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de ces décisions, notamment les conventions de souscription aux marchés et accords-cadres conclus.

SCRUTIN POUR : 59 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 7 PROCURATION(S)

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN